

Décembre 2015



Repér' AJ

Le journal de l'Aide à la jeunesse



DOSSIER

Concertation
Enseignement-
Aide à la jeunesse :
on avance !

PORTRAIT

Les services d'accueil
et d'accompagnement
Siloé

La boîte à outils

PÊLE-MÊLE

Les outils présentés sur cette page présentent un intérêt et sont disponibles pour l'ensemble du secteur de l'Aide à la jeunesse. N'hésitez pas à les demander ou à les télécharger !

Des projets de service citoyen qui aident les jeunes à (se) construire

Le réseau Solidarité rassemble les associations – principalement des AMO – qui proposent un projet d'Année Citoyenne Solidarité : neuf mois durant lesquels des jeunes de 16 à 25 ans de tous horizons s'engagent dans un projet citoyen.



Les jeunes sont regroupés en équipes de huit et accompagnés par un référent. Les projets Année citoyenne Solidarité reposent sur trois axes :

- diverses actions de volontariat,
- de la sensibilisation et des formations,
- une maturation personnelle.

À l'heure actuelle, dix équipes sont actives à Bruxelles, Braine-l'Alleud, Charleroi, Jodoigne, Liège, Namur et Ottignies. Vous connaissez des jeunes 'en mal de projet' susceptibles d'être intéressés ? Vous souhaitez développer une antenne Solidarité dans votre région ? Contactez-nous ! □

Contact : Simon Niset - Réseau Solidarité asbl - 02 502 05 36 - 0473 44 01 42 - contact@reseau-solidarite.be - www.reseau-solidarite.be

Apprendre à mieux cerner le processus de radicalisation chez l'adolescent

Des agents référents pour les questions de radicalisme ont été désignés au sein des services publics et agréés de l'Aide à la jeunesse. Pour les soutenir dans cette mission de lutte contre la radicalisation des jeunes, ils ont suivi un cycle de formation.

Une série de mesures de lutte contre le radicalisme ont été prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le Secrétaire général Frédéric Delcor. Dans ce cadre, l'AGAJ a mis en place, à l'initiative du Ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane, un cycle spécifique de formation et d'information. Au travers de conférences et d'ateliers, plus de 120 agents référents des services publics et des services agréés ont été formés à la problématique de la radicalisation violente. Ce thème a été examiné à travers diverses perspectives intégrant notamment le contexte géopolitico-historique, une approche culturelle de l'islam ou une comparaison avec les phénomènes sectaires. Des rencontres régulières seront organisées pour ces référents afin de les épauler dans leur mission. □

Contact : Andres Saavedra Ulloa - andres.saavedra@cfwb.be
Marie Thonon - marie.thonon@cfwb.be

PPP : Services qui mettent en œuvre un projet pédagogique particulier.

AMO : Les Services d'aide en milieu ouvert proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Elles interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familles.

S'informer pour mieux agir

Le Centre de référence de l'Aide à la jeunesse a pour but de proposer une information scientifique aux professionnels du secteur et de favoriser des études mieux connectées avec les besoins du travail social et éducatif quotidien.

Dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, la connaissance des problématiques des jeunes et de leurs familles ainsi que la meilleure adéquation des prises en charge sont essentielles au bon accomplissement des missions. Cependant, les problématiques évoluent et les prises en charge doivent régulièrement être questionnées pour coller à ces réalités changeantes. L'AGAJ a donc mis sur pied un Centre de référence visant à informer les travailleurs du secteur de l'état des connaissances dans les domaines relatifs à leur action quotidienne.

Depuis février 2015, le Centre de référence diffuse par voie électronique à tous les agents des services publics de l'Aide à la jeunesse le Référence Info, bulletin d'information consacré à l'évolution des connaissances dans les domaines :

- de la prévention,
- de l'enfance en danger,
- des jeunes délinquants,
- et de la déontologie.

Le Centre de référence cherchera également, grâce à la collaboration avec des partenaires académiques, à stimuler l'émergence de projets de recherche en phase avec les besoins du secteur (travaux de fin d'étude, stages, projets de recherche-action concertés). □

Contact : les différentes éditions du Référence Info sont téléchargeables sur www.aidealajeunesse.cfwb.be, page Centre de référence.

Les AMO de Bruxelles localisables sur une carte interactive



Le collectif des services d'Aide en Milieu Ouvert de la région bruxelloise a mis en ligne une carte interactive de présentation des services AMO de Bruxelles.

Internet est un canal de diffusion de l'information incontournable tant auprès des professionnels que des jeunes et des familles. La carte en ligne de présentation des 20 AMO de Bruxelles et du PPP Abaka permet de localiser chaque service et d'accéder à ses coordonnées, ses spécificités et domaines de prédilection. Elle peut être activée depuis un smartphone ou une tablette et utilisée de manière dynamique grâce à la géolocalisation du service recherché.

La carte est consultable à l'adresse <http://amobxl.be/>. N'hésitez pas à communiquer ce lien à vos publics ! □

Contact : Christelle Trifaux - 02 209 61 62 - ct@sdj.be

Sommaire

DOSSIER

- 4 Concertation Enseignement-Aide à la jeunesse : les avancées concrètes

INTERVIEW

- 8 Face-à-face autour de la concertation : Françoise Raoult et Pascal Gerny

PORTRAIT

- 10 Siloé : six centres d'accueil au service des enfants et des jeunes

FOCUS

- 12 Services de Placement Familial : un travail de proximité avec les parents

REPÈRES

- 14 Challenge Michelet : la compétition sportive, un outil éducatif

ÉDITO

La lutte contre le décrochage scolaire est l'enjeu de la concertation Enseignement-Aide à la jeunesse présentée dans ce numéro 4 de Reper'AJ.

En 2008, une recherche-action commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse vise un référentiel commun pour les professionnels de terrain. Un large dispositif de travail réunira près de 300 acteurs concernés par le décrochage scolaire, de l'Enseignement, de l'Aide à la jeunesse et de la Justice.

Les ministres de l'Enseignement et de l'Aide à la jeunesse soutiendront la suite de cette recherche, qui initiera une vingtaine de commissions de concertation en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont beaucoup sont encore actives aujourd'hui.

Ces commissions permettront de récolter les bonnes pratiques de terrain, de développer des outils d'analyse et des recommandations, notamment quant à l'organisation des concertations entre les secteurs, et de créer un site internet.

Dans les établissements scolaires, les projets dits « Cellules Bien-être » verront le jour.

Ces deux initiatives seront à la base du décret « intersectoriel ». Celui-ci permet aujourd'hui une concertation régulière entre les acteurs de l'Enseignement et de l'Aide à la jeunesse.

Ce processus novateur - de la recherche action au décret - a été présenté, en juillet 2015 en Suisse, devant des chercheurs et des praticiens internationaux mobilisés sur les questions des « Alliances Educatives ». Expérience saluée et qualifiée d'inédite en Europe.

Nous pouvons être fiers du travail mené par tous les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se sont investis dans cette démarche.

Bonne lecture

LILIANE BAUDART

Administratrice générale



Fédération Wallonie Bruxelles, administration générale de l'Aide à la jeunesse,
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 413 32 06 – Fax : +32 (0)2 413 26 90

reperaj@cfwb.be
www.aidealajeunesse.cfwb.be
www.fw-b.be – 0800 20 000
ISSN 2295-2721



Editeur responsable : Liliane Baudart
Coordination : Angela Scillia
Journalisme : Maud Pirotte, Gwenaëlle Ansieau
Comité éditorial : Liliane Baudart, Bernard Dormal, Vanessa Despiegelaere, Fabienne De Cesco, Céline Guerlement, Pierre Hannecart, Nathalie Monquignon, Marielle Paulus, Ghislain Plunus, Yves Polome, Angela Scillia, Catherine Vanden Eynde.

Impression : Picking Graphic

Graphisme : mpoinproduction.be

Photos : Johanna de Tessières,
p 5-6. Challenge Michelet 2015

Ce numéro est téléchargeable gratuitement sur le site www.aidealajeunesse.be

Concertation Enseignement - Aide à la jeunesse : les avancées concrètes

Le décret intersectoriel du 21 novembre 2013 a établi une structure permettant aux secteurs de l'Enseignement et de l'Aide à la jeunesse de se rencontrer et de collaborer : une mise en contact nécessaire pour améliorer l'efficacité de l'accompagnement des jeunes.



Les enfants et les jeunes sont au cœur du travail et des missions tant de l'Aide à la Jeunesse (AJ) que de l'Enseignement. Pour chacun de ces secteurs, mieux connaître le fonctionnement de l'autre et assurer une collaboration sereine permet d'œuvrer plus efficacement au bien-être des jeunes. Des lieux de concertation et des protocoles de collaboration se sont mis en place au fil du temps, à l'initiative de collaborateurs ou de services, mais cette concertation n'était pas systématique et ne couvrait pas l'entièreté du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). «L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse a constaté que certains dossiers en matière de décrochage scolaire étaient laissés en suspens parce que chacun estimait que c'était à l'autre d'agir, ce qui était inacceptable. Aussi, en 2006-2007, sur base de demandes d'acteurs de terrain, l'Observatoire a lancé une étude exploratoire,

menée par l'Université de Liège et dont j'ai assuré la coordination», explique Ghislain Plunus, qui coordonne aujourd'hui l'équipe de Facilitateurs.

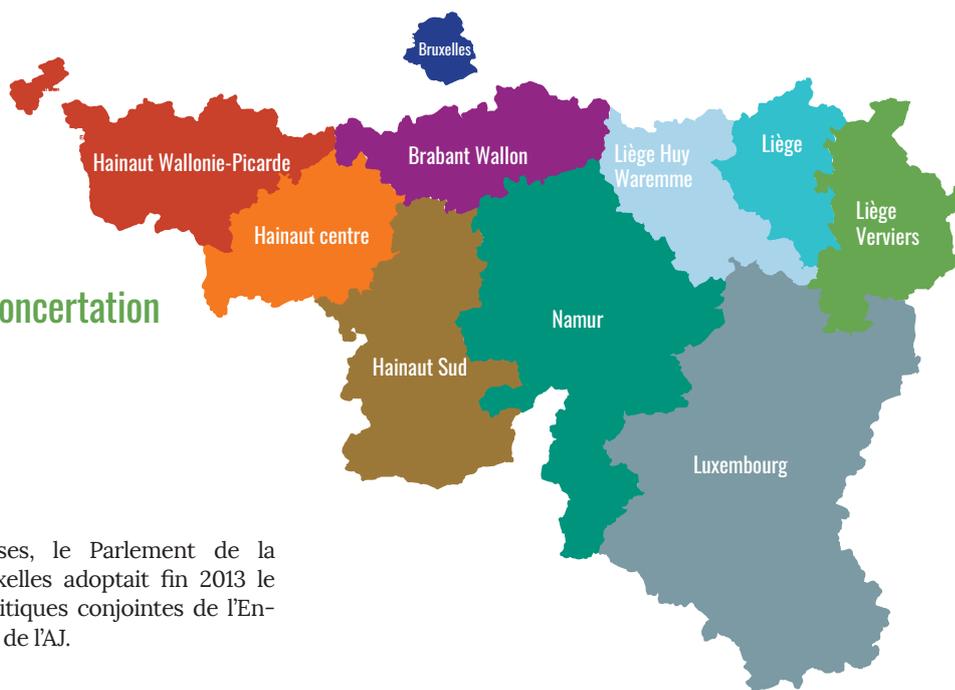
COMMISSIONS PILOTES

Cette recherche-action¹ a rassemblé près de 300 acteurs sur quatre arrondissements² et a abouti à la mise en place d'une dizaine de Commissions mixtes locales (CML). «Ce qui s'est dégagé des réunions de ces CML, c'est une meilleure connaissance des modes de fonctionnement et des cadres légaux des différents acteurs qui gravitent autour du jeune, ainsi que des problématiques – notamment de décrochage scolaire – auxquelles ils sont confrontés. Des protocoles et des procédures d'articulation entre les secteurs ont également été établis. L'autre élément qui a inspiré le législateur sont les Cellules bien-être à l'école³.»

1. «Comment mobiliser les ressources des acteurs afin de favoriser une prise en charge plus rapide et plus adéquate des mineurs en situation d'absentéisme ou de décrochage scolaire?».

2. Devenus depuis lors des divisions.

3. Projet pilote lancé en 2011 par la FWB dans une soixantaine d'établissements.



Les dix zones de concertation

Sur ces différentes bases, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptait fin 2013 le décret organisant les politiques conjointes de l'Enseignement obligatoire et de l'AJ.

NIVEAU LOCAL

Ce décret intersectoriel s'articule autour de quatre axes: le bien-être des jeunes à l'école, l'ac-crochage scolaire, la prévention et la réduction des violences, et l'accompagnement des démarches d'orientation. «C'est très vaste et il est évident que les deux secteurs ont toujours été concernés par ces thématiques. En termes de structure, au niveau local, le législateur a estimé que l'organe de concertation, dénommé Cellule de concertation locale, devait se trouver dans les établissements scolaires, sans obligation pour ces derniers de les mettre en place. On y retrouve l'équipe éducative, le chef d'établissement, des acteurs de l'AJ et le PMS, ce dernier effectuant le lien avec l'AJ.» L'objectif des cellules est de réfléchir aux quatre thématiques du décret et aux types d'actions qui peuvent être mises en place. En cas de situation de crise, le conseiller de l'AJ peut solliciter le chef d'établissement pour créer une Cellule de concertation locale. «La FWB compte près de 3000 établissements scolaires, on risque dès lors de se trouver face à un problème de disponibilité des collaborateurs de l'AJ si tous les chefs d'établissement organisent une cellule de concertation. Mais ce n'est pas le cas actuellement.»

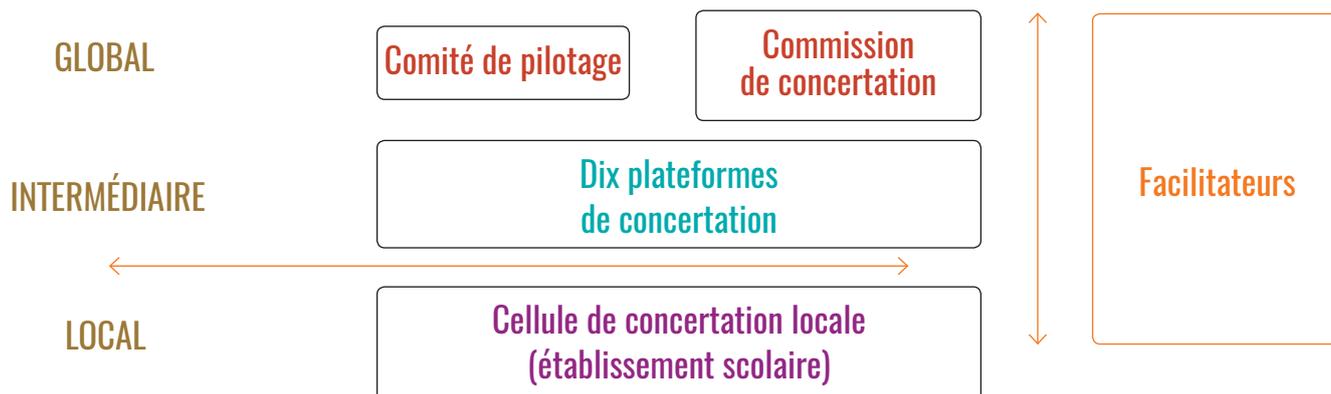
NIVEAU INTERMÉDIAIRE

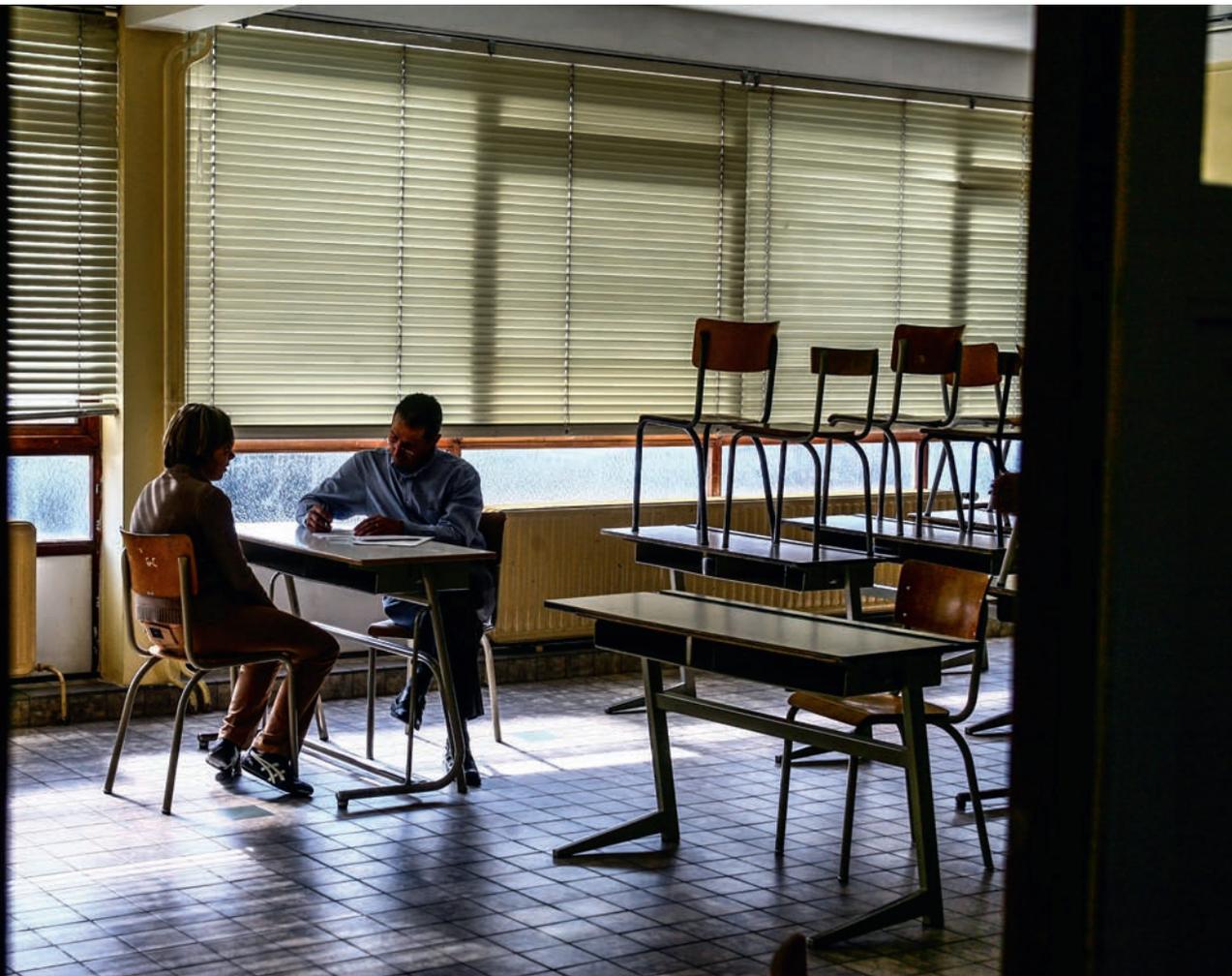
Au niveau territorial, les organes de concertation sont constitués de dix plateformes Enseignement-AJ, les PFI (plateformes intermédiaires). Elles sont organisées au sein de zones qui ne correspondent ni aux arrondissements judiciaires ni aux zones d'enseignement, mais aux zones d'activités économiques Enseignement - Formation - Emploi (les dix zones IPIEQ ou bassins de vie, voir carte). Les plateformes rassemblent une série d'acteurs des deux secteurs: les PMS, les PSE⁴, les représentants et conseillers de zone de l'enseignement secondaire, fondamental et spécialisé, un représentant du service de médiation scolaire et huit représentants des CAAJ⁵. Les missions des PFI sont notamment de poser un diagnostic social au niveau de la zone, de développer des travaux, projets et protocoles, de favoriser la mise en réseau des acteurs et d'améliorer les dispositifs d'aide et d'accompagnement des jeunes. Avec le soutien des Facilitateurs, les plateformes ont commencé à se mettre en place en mars 2015. Chacune s'est réunie au moins une fois afin, dans un premier temps, de s'informer sur le décret intersectoriel et ses enjeux, ainsi que d'identifier un président et un vice-président, chacun étant issu respectivement tantôt de l'enseignement tantôt de l'AJ ou inversement.

4. PSE: Centre de Promotion de la santé à l'école

5. Conseils d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse.

Les trois niveaux de la concertation Enseignement-Aide à la jeunesse





NIVEAU GLOBAL

La Commission de concertation Enseignement-AJ est composée des présidents et vice-présidents des dix plateformes et des représentants de l'Administration générale de l'AJ et de la Direction générale de l'Enseignement. Elle est chargée de rassembler les outils et les dispositifs élaborés aux niveaux local et intermédiaire, de faire circuler l'information entre les différents organes et d'élaborer des propositions à leur intention. Le Comité de pilotage réunit, lui, les représentants des instances faitières de l'Enseignement et de l'AJ. Il oriente et supervise les travaux de la Commission de concertation et, sur base de leurs résultats, transmet des recommandations au Gouvernement de la FWB.

Une question, une difficulté ? Contactez les facilitateurs !

- Namur et Hainaut : David BUFFART et Anne-Laure GHILNEUX
- Bruxelles : Pascal RIGOT et Sandrine LIÉGEOIS
- Brabant wallon : Noé PEETERS et Sandrine LIÉGEOIS
- Liège et Luxembourg : Ghislain PLUNUS et Françoise De BOECK

Une adresse e-mail : facilitateurs@cfwb.be

LES FACILITATEURS

L'équipe est composée de sept facilitateurs (six ETP). Leurs missions sont de soutenir la mise en œuvre et la pérennité de la concertation, de veiller à l'articulation autour des quatre axes et des niveaux d'action (prévention, accompagnement et situations de crise) ainsi que de faire circuler l'information entre les niveaux et les acteurs. « Cela consiste par exemple à expliquer dans une plateforme qu'une initiative intéressante a été prise dans une autre, en vue de s'en inspirer tout en l'adaptant au contexte, précise Ghislain Plunus. Il s'agit de créer de la visibilité sur ce qui se fait ailleurs dans le domaine, de façon transversale, et, de façon ascendante-descendante, de faire remonter une série d'informations du terrain vers les instances faitières et inversement. » Les facilitateurs fonctionnent par binômes, dont un membre est issu de l'enseignement et l'autre de l'AJ. Chaque binôme s'occupe d'une zone (voir encadré) : un binôme pour Bruxelles et le Brabant, un pour le Hainaut et la province de Namur, et un pour les provinces de Liège et de Luxembourg. « Lors de la mise en place des premières plateformes, nous avons tous été systématiquement présents au sein de chacune d'elle, afin de développer une cohérence et une cohésion dans l'équipe et de pouvoir ensuite remplacer un éventuel absent lors des futures réunions des plateformes. »

ADAPTATION AUX RÉALITÉS DE TERRAIN

« Certains bassins de vie – ou zones – avaient été structurés en commissions mixtes locales (CML) par

la recherche-action. Une fois celle-ci clôturée, ces structures de concertation ont continué à se réunir, avec plus ou moins de bonheur et d'intensité, mais la plupart ont survécu à une législature sans aucune impulsion pour les soutenir – par nécessité. Dans ces zones, il nous faut articuler les structures existantes avec les nouvelles plateformes. Le décret laisse la possibilité d'y inviter, outre ceux qui sont désignés, des acteurs supplémentaires, ce qui permet d'accueillir des représentants des initiatives de concertation existantes. L'idée est que les acteurs se réapproprient le dispositif et l'adaptent à leurs besoins. Dans d'autres zones, comme Bruxelles, on part de zéro. Notre objectif en tant que Facilitateurs est de mettre en place la structure du décret et de l'adapter, par zone, à la réalité du terrain. Toute la finesse de notre travail sera de le faire au cas par cas, sans casser l'existant.»

MAINTENIR L'ÉLAN

«Le décret intersectoriel a le mérite d'instaurer un droit et un devoir de concertation, souligne Ghislain Plunus. Surtout entre deux secteurs qui ne se comprennent pas toujours. La recherche-action a montré qu'en un an ou deux, les choses peuvent fortement s'apaiser. Grâce au lien créé, à la clarification des missions, des cadres juridiques, des difficultés et des réalités dans lesquels chacun évolue, on observe ensuite un changement dans les rapports entre les acteurs et dans le suivi des dossiers. Cependant, pour continuer à faire vivre le processus de concertation, il est important de passer à la mise en œuvre de projets collectifs – protocoles de collaboration, actions de prévention, journées thématiques, etc. – sans quoi la mécanique risque de s'étioiler. Or, en dehors des six facilitateurs, aucun moyen budgétaire n'a été alloué au processus. Certaines zones, qui ont répondu à un appel à projets avec l'aide du CCG⁴, vont pouvoir bénéficier d'un financement du Fonds Social Européen. L'Europe favorise ce type d'actions sur les zones plus défavorisées du point de vue socio-économique, à savoir ici les bassins hennuyers et liégeois ainsi que Bruxelles. C'est un plus pour ces zones bien entendu, qui permettra d'y dynamiser le processus, mais cela crée un écart regrettable avec les autres zones.»

RECHERCHE D'EFFICIENCE

Pour Pascal Rigot, Facilitateur qui a pris part à la rédaction du décret intersectoriel, celui-ci est basé sur des principes d'articulation, de simplicité et d'économie d'énergie. «Les objectifs étaient que le décret ne crée pas de dispositif et de missions supplémentaires pour les acteurs, mais permette une dynamique d'articulation. Qu'il fixe une structure de concertation avec des lieux identifiés pour éviter la dispersion d'énergie de lieux de réunions spontanés. Les différents niveaux – local, intermédiaire et global – offrent une cohérence au niveau géographique et spatial à l'ensemble du dispositif. Quant aux missions, elles sont suffisamment larges pour que chaque acteur, dans sa pratique, puisse s'y retrouver.» Enfin, une certaine souplesse régit le dispositif. Ainsi, «la possibilité de créer des cellules locales de concertation est laissée au chef d'établissement, sans obligation, dans le but de ne pas lui imposer de contraintes supplémentaires.»

NOURRIR LE PROCESSUS

«Cet outil fonctionnera si chacun l'investit, assure Ghislain Plunus. Chaque acteur, quel que soit son secteur, peut contacter le représentant qui siège dans la plateforme de sa zone. Et faire remonter ses constats, positifs ou négatifs, pour que le dispositif puisse remplir son rôle. L'enjeu final est le bien-être des jeunes. Quand, par exemple, un Centre PMS contacte une AMO⁵ ou un SAS⁶ pour examiner la situation d'un jeune, qu'il établit une convention déterminant quelles sont les personnes de contact et qui intervient jusqu'à quel point, c'est au bénéfice de l'efficacité du suivi. Un regard croisé sur l'accompagnement des jeunes, conclut-il, permet de dégager une vision plus claire des actions à entreprendre.» □

5. Service d'aide en milieu ouvert.

6. Service d'accrochage scolaire.

Un dialogue nécessaire

Facilitatrice issue du secteur de l'AJ, Anne-Laure Ghilneux a travaillé avec son collègue David Buffart à la mise en place des plateformes intermédiaires du Hainaut et de la province de Namur.

«Le principal élément dégagé au niveau des plateformes est que les modes de fonctionnement et les particularités de l'Enseignement et de l'AJ sont mal connus l'un de l'autre. Le premier besoin est donc de se découvrir mutuellement pour pouvoir mieux travailler ensemble à l'avenir. Certains directeurs d'école se sentent ainsi parfois isolés et souhaitent mieux connaître ce qui existe en matière d'Aide à la jeunesse, à qui et comment y faire appel. Une autre demande entendue au sein des plateformes est un recensement des actions déjà mises en œuvre – qui ont bien ou moins bien fonctionné et pourquoi – en vue de partager de bonnes pratiques.»

Suivi du jeune dans sa globalité

«Certains jeunes sont en décrochage scolaire parce qu'ils sont confrontés à des problématiques lourdes à la maison. L'objectif final de la concertation est de pouvoir les prendre en charge dans leur globalité: pas uniquement en tant qu'élève à l'école et en tant que jeune en dehors de celle-ci. Le dialogue et la collaboration entre les deux secteurs permettront de lui apporter une aide pour qu'à la fois son parcours scolaire et son parcours de vie se déroulent au mieux.»

4. Centre de Coordination et de Gestion – Direction Générale de l'Enseignement.

Une meilleure connaissance mutuelle

Anne Collet est Conseillère pédagogique pour l'Enseignement secondaire catholique et membre de la Commission d'aide à l'inscription du diocèse de Liège. Elle a participé à diverses consultations depuis le début du processus de mise en place de la concertation Enseignement-AJ.

Elle a également été membre des trois Commissions d'arrondissement⁷ de la province de Liège établies dans le cadre de la recherche-action de l'Université de Liège. «La création de ces Commissions a permis une meilleure connaissance réciproque. Au sein du secteur de l'enseignement circulaient des idées toutes faites sur l'Aide à la jeunesse, et sans doute réciproquement. Le fait de se réunir a beaucoup aidé, notamment à s'éclairer mutuellement sur la manière de travailler et les problèmes auxquels chacun est confronté.»

7. Mises en place par arrondissement judiciaire, parallèlement aux Commissions mixtes locales (CML).

Le bon équilibre

«Toute collaboration est bénéfique. Par ailleurs, le décret est suffisamment contraignant pour que les intervenants soient obligés de se réunir, mais assez souple pour que les choses se fassent en adéquation avec le terrain. Il laisse pas mal de liberté aux plateformes, chacune d'elles pourra donc vivre sa vie de la manière la plus efficace possible. L'idée d'instaurer une équipe de facilitateurs est également intéressante, parce qu'ils mettent de l'huile dans les engrenages et ont une vision globale du processus.»

Face-à-face autour de la concertation

La concertation Enseignement-Aide à la jeunesse, parlons-en ! En quoi est-elle utile, quels sont ses effets bénéfiques et ses pierres d'achoppement, en quoi le décret intersectoriel peut-il faire évoluer la situation ? Françoise Raoult, conseillère de l'Aide à la jeunesse de Huy et Pascal Germy, adjoint à la Direction de l'Obligation scolaire, partagent leurs vues sur la question.

Françoise Raoult (F. R.) - À la suite des rencontres avec le monde de l'enseignement initiées par le SAJ de Huy dès le début des années 2000, notamment lors des Commissions Crochets, nous avons constaté une amélioration concrète de la gestion des situations. Ce, grâce à une définition plus claire des rôles, des possibilités et des limites de chacun, ainsi qu'à une meilleure articulation : chacun sait mieux à qui faire appel, comment intervenir et quels services sont disponibles localement. Avant, nous recevions des dossiers pour lesquels nous n'étions pas compétents, avec des réactions négatives à la clé : ils ne font rien ! Les demandes sont désormais légitimes et, bien sûr, nous y répondons. La concertation a permis de trouver un mode de communication qui satisfait tout le monde, une collaboration constructive avec, au final, une efficacité et un gain de temps aussi bien du côté des écoles, centres PSE et PMS que du SAJ. La commission Crochets disposait cependant d'un budget qui lui permettait d'organiser des actions, alors que le décret ne prévoit aucune enveloppe. À Huy, il modifie l'organisation que nous avons mise en place, mais son avantage est qu'il impose la concertation partout.

Pascal Germy (P. G.) - Effectivement, la force du décret est qu'il instaure une structure obligatoire. Il prévoit également des désignations qui prennent en compte la complexité des deux secteurs, sur base de mandats. Même si les éléments de la structure sont bien identifiés - local, intermédiaire et global -, le dispositif n'est pas rigide : les plateformes peuvent créer des commissions temporaires ou permanentes en rapport avec la réalité du terrain. Par ailleurs, la présence des facilitateurs permet de créer un lien de motivation là où le processus s'enclenche moins bien.

SE DÉCOUVRIR POUR MIEUX COLLABORER

F. R. - À Huy, nous avons dû mettre fin à la commission Crochets le temps que le décret soit mis en place. Aujourd'hui, nous travaillons au sein d'une zone qui ne correspond plus exactement à l'arrondissement judiciaire. De nombreux membres de la commission Crochets se retrouvent toutefois dans la plateforme intermédiaire et l'on reste dans la continuité de ce qui a été créé. Par contre, en ce qui concerne les Cellules de concertation locales - qui peuvent être créées à l'initiative de chaque école et exigent la présence d'un représentant de l'AJ -, j'ai des craintes étant donné le nombre élevé d'écoles sur le territoire. Peu d'initiatives ont vu le jour à ce stade, mais il est essentiel que ces cellules se concentrent



« Une meilleure articulation et une définition plus claire des rôles, des possibilités et des limites de chacun. »

sur des problématiques et non sur des situations individuelles, que nous ne pourrions pas régler vu le secret professionnel auxquels nous sommes soumis.

P. G. - Le monde de l'enseignement - hormis les CPMS, les équipes mobiles et les médiateurs - est tenu au devoir de confidentialité, moins contraignant que le secret professionnel qui peut, lui, mener son dépositaire à des poursuites judiciaires en cas de non-respect. C'est l'une des grandes différences entre les deux secteurs, que le décret va permettre d'apprivoiser. Les chefs d'établissement ont tendance à vouloir en savoir plus, non par curiosité, mais parce qu'ils pensent avoir besoin de toutes les informations pour bien gérer la situation scolaire d'un élève. Il y a un apprentissage à faire de leur part qui viendra, je pense, par le dialogue.

VÉHICULER LES PROBLÉMATIQUES ET PARTAGER LES AVANCÉES

F. R. - Je suis optimiste en ce qui concerne l'enseignement secondaire parce que de nombreux échanges ont eu lieu mais, on l'a vu dans l'arrondissement de Huy, la commission Crochets bis réunissant l'AJ et les écoles fondamentales a échoué : nous ne sommes pas parvenus à y faire participer les directeurs des écoles fondamentales, trop accaparés par leur travail au sein de l'école et les exigences administratives liées à leur fonction. C'est pourtant là que l'absentéisme scolaire peut camoufler une situation de danger, là que la prévention est la plus nécessaire



« L'une des missions de la Commission de concertation est la création d'un site internet qui relayera les informations et bonnes pratiques. »

et qu'il faut pouvoir agir au plus vite, là que le besoin d'une meilleure connaissance mutuelle des deux secteurs est le plus criant.

P. G. - Nous sommes bien d'accord. Le manque de disponibilité des directions du primaire est d'ailleurs dû à des raisons objectives. C'est une problématique qui pourrait remonter du terrain, via les plateformes intermédiaires, vers les organes de concertation du niveau global. Ensuite, la concertation permettra d'établir des codes communs, des repères permettant aux acteurs locaux d'intervenir efficacement. Un exemple: nous avons tous deux travaillé à la mise au point d'un protocole - en voie de finalisation - pour déterminer quel type d'information peut être échangée dans le respect du secret professionnel. Les plateformes peuvent elles aussi mettre en place de telles conventions de collaboration, qui pourront ensuite être transmises aux autres plateformes. L'une des missions de la Commission de concertation est la création d'un site internet qui relayera ces informations et bonnes pratiques. Notons aussi que, début juillet, les facilitateurs se sont rendus à un colloque international à Lausanne³, où ils ont expliqué le dispositif mis en place par le décret. C'est en effet la première fois qu'une recherche-action aboutit à une telle législation en matière d'accrochage scolaire: une preuve que ce décret constitue une véritable avancée. □

3. Colloque du LASALÉ (laboratoire d'accrochage scolaire et d'alliances éducatives).

Qui sont-ils ?



Pascal Germey est entré à l'Administration générale de l'Enseignement en 2009, après avoir été préfet d'éducation dans une école secondaire qualifiante. Dans le cadre de la structure mise en place par le décret, il représente la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire au sein de la Commission de concertation et fait partie du Comité de pilotage en qualité d'expert. « En tant que préfet, je gérais des problématiques qui sont au cœur du décret intersectoriel, telles que le décrochage scolaire ou le bien-être des élèves, et j'avais des contacts avec l'Aide à la jeunesse. Que ce soit à l'époque ou actuellement, le premier besoin est de connaître l'autre secteur. Et le décret intersectoriel apporte une réponse à cette nécessité. »



Françoise Raoult a effectué toute sa carrière au sein de l'Aide à la jeunesse. D'abord comme déléguée au tribunal de la Jeunesse puis au cabinet de Philippe Monfils, et dès 1992, en tant que conseillère adjointe au SAJ de Liège. En 2003, elle est devenue conseillère au SAJ de Huy. « J'y ai participé à la commission Crochets pour l'enseignement secondaire, puis en suis devenue présidente. Je l'ai étendue à l'ensemble des personnes qui pouvaient apporter des éléments au débat¹. Les premières discussions ont été houleuses, puis de plus en plus constructives à mesure que l'on se connaissait et se comprenait mieux. La commission Crochets en est venue à se réunir quatre fois par an, à organiser des actions et à plancher sur diverses problématiques. En 2006-2007, nous avons participé à la recherche-action menée par l'Université de Liège², qui a abouti à la création de Commissions Mixtes Locales s'inspirant de la Commission Crochets. La concertation est une nécessité et le décret actuel ne tombe pas du ciel: il s'inscrit dans la continuité d'une initiative venue de la base. »

1. Un représentant des établissements scolaires et des PMS des trois réseaux, le médiateur, l'Aide à la jeunesse, les services d'aide en milieu ouvert (AMO), le Service d'accrochage scolaire, le criminologue de l'arrondissement, les Commissions d'inscriptions...
2. Voir p 4.

Siloé :

PORTRAIT

accompagner sans juger

L'asbl Siloé regroupe six centres d'accueil répondant à différentes situations : maltraitance, abus, drogue, délinquance... Leur point commun ? Ils ne désespèrent pas. Tour d'horizon avec Étienne Hesbois, son directeur général, fort de ses 40 ans de terrain.



Une institution bienveillante, voilà ce que souhaite Étienne Hesbois. Et pour un travail optimal autour des jeunes, il faut une bonne organisation sociale. «Le personnel doit être bien traité. Cela implique des rôles clairement définis, des formations, le développement d'outils, la mise en place d'évaluations.» Pourquoi des évaluations ? «Il ne s'agit pas d'un bulletin, mais de faire le point. Prendre deux ou trois heures ainsi, tous les deux ans, c'est un bonheur collectif. Tout le personnel y passe : psychologues, assistantes sociales, éducateurs, intervenants familiaux, personnel d'entretien et administratif, ouvriers. L'objectif est de vérifier que chacun est en adéquation avec son travail. L'intérêt est plus dans la démarche que dans le résultat : on s'assoit autour d'une table et on échange.»

La supervision d'équipe est un autre moment essentiel. «C'est un outil de cohésion, qui permet de donner du sens à ce que l'on fait. On y aborde, par exemple, la difficulté de travailler ensemble face à telle situation. Il ne faut pas avoir peur du regard de l'autre sur son travail.»

UN SECTEUR EN MOUVEMENT

Cette prise de température est d'autant plus nécessaire que le métier, les pratiques et les situations évoluent. Étienne Hesbois le constate : être éducateur aujourd'hui, c'est différent d'il y a 40 ans. «À mes débuts, je gérais un groupe de 20 jeunes. Difficile de faire autre chose que de l'animation. Et j'étais le seul éducateur diplômé ! Aujourd'hui, il est inimaginable d'engager quelqu'un qui n'ait pas le diplôme d'éducateur, de psychologue ou d'assistant social. On accompagne le jeune.» Témoin de l'évolution de ces métiers, le référentiel de pratiques enregistre ce qui se passe sur le terrain. «C'est un outil vivant, explique-t-il. On y inscrit ce que l'on fait, comment et dans quel cadre. Nos pratiques changent. Le référentiel permet de dire : voilà ce qui est fait ici et maintenant.»

Avec le temps, le profil des enfants a également changé. «Avant, les placements concernaient des familles entières. Les parents allaient trouver le juge parce qu'ils ne s'en sortaient plus et on plaçait l'enfant. Aujourd'hui, ce sont des situations de

bout de course: de graves maltraitements pour les plus jeunes, de gros symptômes pour les ados.» Pourquoi cette évolution? Autrefois, une culture du secret empêchait sans doute l'émergence de nombreux cas. «Si le médecin de famille constatait quelque chose, il n'établissait pas nécessairement de rapport. Mais l'affaire Dutroux est passée par là. Avec la conscientisation de la maltraitance, ce que l'on découvre est effarant. Chez nos adolescentes, il y a un pourcentage très élevé d'abus. Aujourd'hui, les réseaux sociaux et les médias sont attentifs aux manifestations de maltraitements. J'ai vu des cas dont on n'aurait pas parlé il y a 40 ans. On a créé des outils pour écouter et prévenir.»

BACK TO BASICS

Travailler avec ces jeunes, c'est aussi se mettre à leur niveau. Qu'est-ce qu'un ado autonome? «Vous donnez un budget à un jeune pour qu'il achète de quoi se nourrir pour la semaine. Il achète uniquement des pizzas? Oui, mais il a respecté son budget et acheté de quoi manger. C'était la consigne. Bien sûr, on travaillera ensuite la qualité de l'alimentation, mais pour nous, il est autonome. C'est notre façon de voir.» La plupart des jeunes débarquent sans rien ni personne sur qui s'appuyer. «On travaille de manière intensive pour développer un réseau autour d'eux: familial, club sportif, CPAS, etc. C'est essentiel pour qu'ils puissent ensuite évoluer.»

Lors d'interventions dans une famille, il s'agit aussi de se centrer sur l'essentiel. «On apprend aux mamans à avoir un rythme dans leurs soins. On a ainsi vu un enfant sous-alimenté prendre 12 kilos en trois mois. Si nous sommes face à une personne limitée intellectuellement, on va se concentrer sur des choses très simples. Ne pas nécessairement s'attarder si le biberon n'est pas net, mais regarder l'ensemble, en réseau, avec l'ONE, etc.»

UNE VISION PRAGMATIQUE

Les nouvelles des jeunes qui quittent Siloé sont rares. Et quand il y en a, elles ne sont pas traitées de manière scientifique. «C'est dommage. Si une étude devait être menée, il faudrait bien définir les paramètres de la réussite. Pour moi, c'est que le jeune parvienne, avec les outils qu'on lui a donnés, à vivre seul et à utiliser son réseau. Si on atteint cela, c'est déjà très bien. Après, si en plus il gagne sa vie, c'est le nirvana...»

Étienne Hesbois le reconnaît, il a une vision pragmatique de la situation. «On ne peut pas avoir un discours béat ni pessimiste. Ici, à l'Accueil, la plupart des jeunes filles sont déscolarisées. On les envoie à l'école de force? Ça ne marcherait pas: les problèmes qui les amènent ici sont sérieux. Donc, on s'assoit et on discute. Tu ne veux pas aller à l'école? Ok, mais tu vas travailler sur un rythme scolaire. Donc, à 8h30, tu es dans l'atelier avec Martine, une éducatrice. Au programme: restauration de

« Être tolérant signifie que nous abordons le jeune dans sa complexité, sans jugement de valeur. »



meubles, jardinage, sport... Puis arrive un moment où on travaille le raccrochage scolaire. On ne le perd pas de vue, mais on admet le 'symptôme' du décrochage.» Cette tolérance aux symptômes est l'une des clés de Siloé. Les symptômes, ce sont la drogue, la prostitution, l'alcool, la déscolarisation... «Être tolérant signifie que nous abordons le jeune dans sa complexité, sans jugement de valeur. Ça ne veut pas dire qu'on laisse tout faire. La tolérance n'est pas le refus d'agir, mais la capacité de différencier l'expression de la crise et son origine.

DU TEMPS, DES MOYENS...

La mise en autonomie, chez Siloé, se travaille de manière intensive, faute de temps. «Devoir se débrouiller à 18 ans, c'est jeune! Au Luxembourg et en France, l'autonomie, c'est jusqu'à 25 ans! En Belgique, ce n'est pas l'envie qui manque, mais les moyens. Si l'on pouvait aller au-delà de 18 ans, ça ferait une grosse différence.» Autre point essentiel aux yeux d'Étienne Hesbois: la collaboration avec les mandants et l'inspection pédagogique. «Des synergies actives sont indispensables. Je suis très demandeur. Elles existent, mais pourraient s'intensifier, par exemple par le biais de plateformes où l'on pourrait se rencontrer davantage.» □

« Le métier, les pratiques et les situations évoluent. »

Six cordes à son arc

Siloé regroupe aujourd'hui six centres d'accueil.

Trois Services d'accueil et d'aide éducative (S. A. A. E.):

- **L'Accueil**, à Châtelet, s'occupe de 15 filles de 13 à 18 ans. Trois mois en hébergement et possibilité de six mois d'accompagnement en réinsertion familiale.

- **La Fermette**, à Pont de Loup (Châtelet), accueille 18 garçons et filles de 3 à 13 ans. Deux fois trois mois en hébergement et possibilité de six mois d'accompagnement en réinsertion familiale.

- **Les Logements autonomes**, à Châtelet, suivent 15 garçons et filles de 16 à 18 ans.

Trois Services d'aide et d'intervention éducative (S. A. I. E.):

- **Le Panel**, à Châtelet, est un Service d'intervention en famille (SIF) qui suit une population de 23 jeunes de 0 à 18 ans et leurs familles.

- **Le Ricochet**, à Etterbeek, est une mission d'intervention intensive en famille (MIIF), pour 12 enfants de 0 à 6 ans.

- **L'Échalier**, à Aampsin (Huy), également un MIIF, pour 12 enfants de 0 à 6 ans.

Contact: asbl Siloé, 071 39 74 83 - asblsiloe@siloe.be

SAAE: Les Services d'accueil et d'aide éducative organisent l'accueil et l'éducation de jeunes qui nécessitent une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial. Ils mettent en œuvre des programmes d'aide pour réinsérer ces jeunes dans leur milieu de vie.

SAIE: Les Services d'aide et d'intervention éducative apportent aux jeunes et à leurs familles une aide éducative dans le milieu familial de vie ou en logement autonome.

Services de Placement Familial : un travail de proximité avec les parents

Les Services de Placement Familial agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles accompagnent les enfants, les parents et la famille d'accueil lors du placement de mineurs en famille d'accueil. Les équipes psycho-sociales du Service de Placement Familial La Famille d'Accueil Odile Henri proposent ci-dessous une réflexion sur leurs interventions en vue de restaurer et/ou maintenir le lien entre l'enfant et ses parents.

Le décret de l'Aide à la Jeunesse de 1991 encourage le maintien et/ou la restauration des liens familiaux. Il considère l'hébergement de l'enfant en dehors du milieu familial comme exceptionnel et temporaire dans la mesure du possible et incite toute personne privée ou professionnelle à mettre en œuvre tous les moyens afin de réduire le temps de séparation des parents et des enfants. Le placement d'un enfant en famille d'accueil ne consiste donc pas seulement à séparer un enfant de ses parents, mais aussi à recréer et soutenir un lien parent-enfant dans des conditions favorables, grâce à la protection de l'enfant et au soutien des parents, pour préparer un éventuel retour de l'enfant chez ses parents.

PLACEMENTS DE LONGUE DURÉE ET DANS LA FAMILLE ÉLARGIE

Dans notre réalité de travail, nous observons que le placement de l'enfant en dehors de son milieu d'origine est souvent maintenu pendant une longue période. Ce constat est le reflet de la lourdeur des pathologies et/ou des difficultés rencontrées par les parents. Nous observons aussi qu'au fil du temps, les placements intrafamiliaux (chez des grands-parents, tantes et oncles...) sont devenus majoritaires. Cette tendance correspond, notamment, à la priorité accordée à la recherche de ressources internes à la famille de l'enfant. Cette solution parfois complexifie la situation, en intensifiant/favorisant l'émergence de problématiques de loyauté chez les enfants. Notre accompagnement des parents consiste en une reconstruction du sens de l'expérience parentale. Mais lorsqu'il s'agit d'une famille qui représente une source de danger pour l'enfant, les interventions tendent à se centrer sur l'enfant lui-même.

Nous tenons à spécifier que nous ne proposons pas de suivi psychologique aux parents ni de prise en charge de leurs difficultés personnelles. Nous tentons d'apporter aux parents un soutien à la parentalité et effectuons, s'ils y consentent, une réorientation vers des services d'aide psycho-médico-sociale.

« Le placement de l'enfant en dehors de son milieu d'origine est souvent maintenu pendant une longue période. »

TRAVAIL DE CONSCIENTISATION

Différents enjeux émergent du travail avec les parents dans le cadre du placement en famille d'accueil. Tout d'abord, nous sommes confrontés à de nombreux parents qui n'ont pas conscience de leurs problématiques et de l'impact de celles-ci sur l'évolution psychoaffective de leur enfant. Cela témoigne de la difficulté des parents à se mettre à la place du vécu de leur enfant. De plus, les parents acceptent souvent difficilement le placement de leur enfant en famille d'accueil et de ce fait n'autorisent pas (symboliquement parlant) leur enfant « à déposer ses bagages » dans sa famille d'accueil. Or, nous observons que lorsqu'ils n'adhèrent pas au placement de leur enfant, souvent les parents, soit démissionnent de leur rôle de parent, soit partent en guerre contre les intervenants sociaux, portés par de brûlantes revendications. Au travers de la mise en récit du roman familial du parent, nous soutenons donc une prise de conscience de la « réalité » de sa situation actuelle. Nous pouvons alors co-construire un projet individualisé avec les parents, fixant des objectifs réalisables au plus près de leurs possibilités, ainsi que respectueux du rythme de l'enfant. Nous soutenons le parent dans une *parentalité partielle* comme « le fait d'être et de rester parent au-delà des défaillances, difficultés personnelles ou structurelles ».

AU CAS PAR CAS

Nous travaillons la plupart du temps au maintien des relations personnelles suivant des modalités diverses, en fonction de la demande du mandant, de l'âge de l'enfant et de la problématique des parents. Le cadre est également réfléchi en





fonction de la qualité du lien tissé entre l'enfant et son parent, avant et au cours de notre intervention. Les rencontres peuvent être encadrées par un professionnel de manière soutenue, semi-encadrées, ou non-encadrées, se dérouler au sein de notre Service ou à l'extérieur, y compris au domicile des parents. Au fil de nos observations et de l'évolution de la situation, le cadre peut évoluer soit vers une diminution, soit vers une intensification de notre encadrement. Ainsi, plusieurs cas de figures peuvent se présenter : aucun contact entre l'enfant et ses parents jusqu'à l'inverse, des contacts fréquents et réguliers avec les parents et une intensification des contacts en vue du retour permanent de l'enfant chez ses parents. La continuité des relations personnelles entre parent et enfant ne passe pas uniquement par un rapprochement physique, mais peut aussi être soutenue par le maintien de relations à distance, via le travailleur social (transmission de photos, bulletin,...).

SUIVI DES RENCONTRES

La mise en place des contacts entre l'enfant et son parent demande, au préalable, une préparation avec les deux protagonistes. Nous évaluons

« Un complexe travail de remobilisation des parents auprès de leurs enfants afin de favoriser le tissage d'un lien sécurisant. »

les rencontres en nous appuyant sur nos observations et les feed-back des visites. Cette évaluation nous permet de réajuster le cadre des rencontres avec l'accord du mandant. Pour ce faire, il paraît important que le travailleur social tente d'établir un lien de confiance avec le parent. Ce lien est particulièrement délicat à créer étant donné que les parents nous voient souvent comme une instance de contrôle et non comme un soutien. Notre travail avec les parents consiste, in fine, en un complexe travail de remobilisation des parents auprès de leurs enfants, afin de favoriser le tissage d'un lien parent-enfant sécurisant. □

Contact : Service de placement familial La Famille d'Accueil Odile Henri
Bruxelles, Dinant, Mons, La Louvière
Michaël Rossi - 0472 32 64 80

Challenge Michelet : la compétition sportive comme outil éducatif

Du 18 au 22 mai dernier, 23 jeunes des IPPJ de Braine-le-Château, Fraipont, Jumet et des Foyers pour jeunes filles d'Alleur et de Bellaire ont participé au Challenge Michelet organisé à Metz par la Protection Judiciaire de la Jeunesse française. L'occasion pour ces jeunes de se dépasser dans un esprit de fair-play et, pour le personnel encadrant, de collaborer à un même objectif.

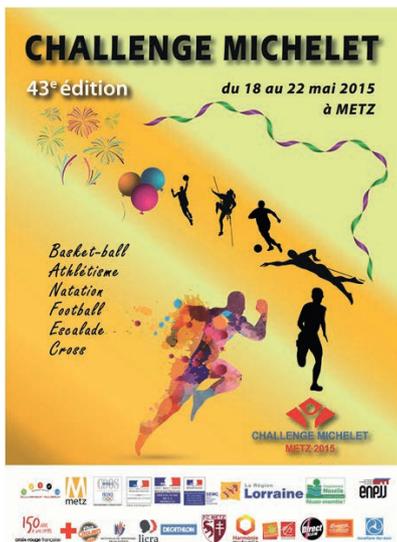


Chaque année depuis 1972, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) française organise le Challenge Michelet, une manifestation sportive à l'intention de jeunes filles et garçons inscrits dans des programmes d'éducation, de prévention et d'insertion relevant de la PJJ. Pendant cinq jours, 350 jeunes âgés de 13 à 18 ans,

répartis en dix équipes (soit les neuf interrégions de la PJJ française et la délégation belge), se rencontrent amicalement au cours d'un tournoi de football, d'un tournoi de basket et d'épreuves d'athlétisme, de natation, d'escalade et de cross.

Depuis 2008, grâce à des contacts établis avec nos institutions

publiques de protection de la jeunesse, une délégation belge appartenant au secteur de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles est invitée par la PJJ à participer à cette rencontre. Son principal objectif: favoriser, à travers la pratique sportive, la socialisation et l'insertion de jeunes en difficulté.



COOPÉRATION ENTRE SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR AGRÉÉ

Invitées une première fois au Challenge 2008 à titre d'observatrices, les IPPJ de Braine-le-Château et de Fraipont ont ensuite été rejointes par deux services agréés de l'Aide à la jeunesse : les Foyers pour jeunes filles d'Alleur et de Bellaire. Depuis cette année, l'IPPJ de Jumet a également rejoint la délégation.

L'encadrement des jeunes participants est donc assuré par une équipe éducative composée de membres de l'ensemble de ces institutions et services, qui collaborent étroitement non seulement pendant le challenge, mais également tout au long de sa préparation. Celle-ci s'étale sur environ sept mois et demande un investissement particulièrement intense : organisation de plusieurs briefings inter-services et de sélections, préparation sportive et mentale des jeunes – au moyen de journées d'entraînement au sein de chaque institution et service ainsi que d'entraînements communs –, préparation des équipements sportifs nécessaires, gestion des modalités pratiques du déplacement à l'étranger de la délégation, etc. Puis, durant la semaine de compétition, c'est l'ensemble du personnel éducatif des deux secteurs qui gère avec toute la cohérence éducative possible un groupe de jeunes dont les règles de vie sont habituellement bien différentes.

DES VALEURS POSITIVES

« Au-delà de la performance sportive, ce rassemblement de jeunes inscrits dans des programmes d'éducation et de réinsertion sociale vise avant tout à

« La pratique sportive reste ici positive, valorisante et contribue à la restauration de l'image de soi. »

développer des valeurs de respect de soi et des autres, souligne Nathalie Monquignon, Directrice a.i. à la Direction de la coordination des IPPJ. C'est donc dans cet esprit que les intervenants de nos institutions publiques et agréées travaillent avec les jeunes des notions telles que la confrontation à soi-même, la rencontre et l'échange avec les autres, la convivialité et la solidarité, le plaisir de jouer, la confiance en soi et la valorisation, le sens de l'effort et l'esprit d'équipe. Autant de thèmes abordés habituellement de diverses manières dans le cadre des suivis éducatifs individuels de ces jeunes. » Le Challenge Michelet s'avère donc être un outil parmi d'autres, qui trouve toute sa place dans les objectifs poursuivis par le secteur.

UNE FONCTION PÉDAGOGIQUE

« Les aptitudes physiques et médicales des jeunes sont bien entendu prises en compte lors de la sélection des participants, précise Nathalie Monquignon, mais les équipes pluridisciplinaires des IPPJ privilégient le critère de l'impact pédagogique que pourra exercer cette activité exceptionnelle. Elles mesurent ainsi les bénéfices que, même moins doués sportivement, certains jeunes pourront retirer de leur participation. Le comportement tant au sein de l'institution qu'hors de celle-ci, l'attitude lors des entraînements et face au groupe dans lequel ils sont susceptibles d'évoluer durant la semaine de Challenge, l'assiduité et la motivation dont ils font preuve lors de la préparation s'avèrent décisifs dans la désignation des jeunes compétiteurs. »

UNE EXPÉRIENCE HORS NORMES

« La pratique sportive reste ici positive, valorisante et contribue à la restauration de l'image de soi. Il s'agit pour l'équipe éducative d'accompagner chaque jeune dans un engagement progressif et adapté à son niveau sportif, de le soutenir dans ses efforts, pour favoriser sa participation à une compétition basée principalement sur le fair-play. Pendant et à la suite des épreuves, le personnel éducatif travaille aussi avec les

jeunes l'échec et la déception. Pour les compétiteurs, dont la plupart se trouve en grande difficulté, conclut Nathalie Monquignon, c'est surtout une opportunité de vivre une aventure humaine hors du commun, tant sur le plan individuel que collectif. »

DES RÉSULTATS REMARQUABLES

Si l'objectif principal poursuivi par la délégation ne consiste pas à réaliser à tout prix des performances sportives, il n'en reste pas moins très valorisant pour les 17 garçons et 6 filles qui ont pris part à ce 43^e Challenge – et pour leurs accompagnateurs et entraîneurs – de porter au palmarès de la délégation belge une médaille d'or en saut en hauteur, une médaille d'or en saut en longueur, une médaille de bronze en football et enfin une médaille de bronze en cross inter-équipes garçons. Félicitations à tous ces jeunes sportifs! □

« Ce rassemblement vise avant tout à développer des valeurs de respect de soi et des autres. »



Les prises en charge

Le 1^{er} janvier 2013,
20.455 jeunes
 en difficulté ou en danger
 étaient pris en charge par
 l'Aide à la jeunesse.



38%
 pris en charge
 uniquement par un
 délégué

62%
 pris en charge
 par un service
 agréé, une famille
 d'accueil ou un
 autre type de
 service ou de
 prestataires

Notes méthodologiques :

Calcul(s) : seuls sont pris en compte ici les jeunes qui bénéficient d'une mesure les confiant à un service agréé par l'Aide à la jeunesse, à une famille d'accueil ou à un service relevant d'un autre niveau de pouvoir. Un jeune peut faire l'objet de plusieurs prises en charge (Ex : internat et aide dans le milieu de vie par un COE).

Source :

MFWB - Administration générale de l'aide à la jeunesse, Direction des méthodes, de la recherche, de la formation et des statistiques ; Base de données IMAJ (extraction 20 octobre 2014)

28,7%
 Familles d'accueil,
 y compris les familles
 d'accueil de court
 terme et d'urgence

3.639
 jeunes



2769

21,9%

Service d'accueil
 et d'aide éducative
 (SAAE)

10,4%
 Internat scolaire

1322



1264

10%

Service d'aide et d'intervention
 éducative (SAIE)

9,1%
 Centre d'orientation
 éducative (COE)

1157



730

5,8%

Service résidentiel pour
 jeunes relevant de l'AWIPH
 ou de PHARE (SRJ)

3,1% (390)

Projet pédagogique particulier

2,3% (297)

Divers Hébergement AJ

0,8% (118)

Divers

3% (379)

Service d'accueil spécialisé
 de la petite enfance

2% (251)

Hôpital et service conventionné
 INAMI